

Photo de groupe des lauréats

Avec Madame la Secrétaire d'Etat Wargon,
Monsieur le Président Pintat, l'ensemble
des lauréats et l'équipe ACTEE



La situation exceptionnelle l'exigeant, c'est à une bonne distance les uns des autres (plusieurs centaines de kilomètres) que les membres du comité technique du programme ACTEE pour le territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté (TEBFC) se sont réunis pour la première fois le 27 mars dernier.

Comptant parmi les 18 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt CEDRE (cohérent, efficace et durable pour la rénovation énergétique), lancé dans le cadre du programme ACTEE, le territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté (qui réunit les 8 syndicats d'énergie de la Région) va pouvoir ainsi accroître l'efficacité énergétique dans la Région, et notamment sur le patrimoine bâti de ses adhérents. Il participera donc à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique (région à énergie positive d'ici 2030) en diminuant les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les dépenses d'énergie.

MUTUALISER LES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Grâce au programme ACTEE, les syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté pourront renforcer le service d'efficacité énergétique en ressources humaines (personnel dédié pour accompagner les collectivités dans la connaissance, la correction et l'amélioration de leur situation énergétique), en ingénierie (réalisation de pré-diagnostic énergétique et d'études permettant la définition des travaux à mettre en œuvre), en solution informatique de management de l'énergie (mise en place d'outil de gestion performant pour le suivi des consommations énergétiques) et en outil de suivi énergétique (déploiement de régulation, de télégestion, de matériel de mesure pour renforcer le suivi et l'analyse des données énergétiques).

Les syndicats d'énergies pourront ainsi connaître, gérer et agir sur toutes les composantes des consommations d'énergie des collectivités adhérentes (factures, comptages, instrumentation).

DES OUTILS DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRES

Dans le domaine de l'efficacité énergétique, le dispositif ACTEE vient s'ajouter aux aides déjà existantes (subventions **ADEME**⁽¹⁾ et Région notamment). Il permet de renforcer l'action des syndicats d'énergies, en particulier celle des Conseillers en Énergie Partagés.

⁽¹⁾ L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable...

Il témoigne

« Accélérer la transition énergétique et climatique

La FNCCR a décidé d'initier le programme ACTEE afin de répondre aux besoins des collectivités notamment pour l'accélération de la transition énergétique et climatique. Ne l'oublions pas, les collectivités sont les acteurs indispensables de la rénovation énergétique du patrimoine public bâti. Il faut savoir que le secteur du bâtiment représente à lui seul 45 % de la consommation d'énergie finale et 27 % des émissions de gaz à effet de serre. Il nous est donc apparu nécessaire de lancer un programme qui puisse être un catalyseur de la transition énergétique des territoires.

Optimiser et massifier les projets de rénovation énergétique

Ce programme vise à optimiser et à massifier les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette ambition s'inscrit dans la lignée du décret 2019-711 du 23 juillet 2019 qui impose de réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m², de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050, par rapport à 2010. Le programme ACTEE doit permettre d'économiser 2,5 TWhcumac d'ici 2021.

Saluer la mutualisation entre collectivités et l'investissement dans l'efficacité énergétique

Une quarantaine de candidatures sur les deux AMI (Pilote et CEDRE) ont été reçues. Pour les départager, la FNCCR a retenu comme critères principaux, la mutualisation entre collectivités, ou associations comme les Agences Locales de l'Énergie et du Climat, et l'aspect long-terme. Notre attention s'est aussi portée sur les clés du programme c'est-à-dire le taux de réalisation des audits et une réelle envie à démarrer, à continuer et à accélérer dans l'efficacité énergétique.

Si le territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté est le plus grand groupement ayant apporté sa candidature, la FNCCR a voulu également récompenser les actions qu'il s'est engagé à poursuivre dans le cadre du programme. » HADRIEN SEROUGNE, RESPONSABLE PROGRAMMES ÉNERGIES COORDINATION NATIONALE PROGRAMMES ACTEE (ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE)



LES CHIFFRES

12,5 millions € : montant des subventions aux collectivités grâce au programme ACTEE

1 € donné aux collectivités grâce à ce programme génère **10,44 €** de travaux sur leur patrimoine bâti

130 millions € : total des travaux générés par le programme ACTEE sur les territoires des 18 lauréats

++++ En savoir plus sur les actions mises en œuvre en lisant la synthèse de présentation en cliquant [ici](#) +++++



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

ACTEE

territoire
d'énergie
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

ACTEE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Créé à l'initiative de la **FNCCR**⁽²⁾ en partenariat avec EDF, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) vise à accélérer le développement des projets d'efficacité énergétique et le passage à des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone dans les bâtiments publics. Une enveloppe nationale de 10 millions d'euros est allouée aux lauréats pour réaliser leurs projets.

⁽²⁾ La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) fait valoir, aux niveaux national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires. Relais d'opinion de ses collectivités adhérentes, la FNCCR constitue une force de proposition lors de l'élaboration de la législation et de la réglementation applicables aux services publics locaux...